

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs 2018 (applicables de novembre 2017 à décembre 2018) des consultations du Centre Pierre Janet sont fixés selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 20 novembre 2017



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

23 NOV. 2017

tarifs 2018 applicables de novembre 2017 à décembre 2018

45 minutes	Classique	à distance	Domicile Lieu de travail
Générale Santé Souffrance au travail Psycho-traumatologie Sexologie	60 €	65 €	80 €
Couple/Famille (1h)	65 €	Sans objet	85 €
Coaching/ Psychologie Positive 1h	100 €	110 €	120 €
Situation aigue (groupe - 3h)	650 €	Sans objet	690 €
Neurologie Bilan psychotechnique enfant (forfait)	210 €	Sans objet	Sans objet
Bilan psychotechnique adulte (forfait)	270 €	Sans objet	Sans objet
Supervision individuelle (1h)	100 €	Sans objet	120 €
Supervision de groupe (1h)	Sans objet	Sans objet	250 €